

CARTE DE SÉJOUR TEMPORAIRE – PARENT D'ENFANT FRANÇAIS

Mise à jour : janvier 2021

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d'originaux

Documents à fournir dans tous les cas (1ère demande et renouvellement)

- Le dossier de demande de titre de séjour dûment complété et signé

État-civil :

- Passeport (pages d'identité, des visas et des cachets d'entrée et de sortie)
- 3 photographies d'identité normées
- Acte de naissance (copie intégrale) de l'enfant français
- Acte de mariage ou PACS (le cas échéant)

Présence, éducation et entretien de l'enfant :

- Carnet de santé à jour (photocopie de la page du nom et de la page des vaccins)
- Certificat de scolarité (le cas échéant)
- Preuves de contribution à l'éducation et à l'entretien (factures, tickets, attestations, photos, preuves du versement de la pension alimentaire, etc.)
- Attestation de communauté de vie des parents

Justificatifs des revenus :

- Attestation des droits CAF avec le nom de **tous** les bénéficiaires, avis d'imposition, copie des 3 dernières fiches de paie du foyer

Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]

En cas de séparation :

- Jugement du Juge aux affaires familiales (JAF)
- Preuves de contribution à l'éducation et à l'entretien du parent français

Documents complémentaires

1ère demande	Renouvellement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acte de naissance du demandeur <input type="checkbox"/> Certificat de nationalité française de l'enfant ou CNI /Passeport en cours de validité <input type="checkbox"/> Visa D ou 50 € en timbres fiscaux, pour la recevabilité de la demande 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dernier titre de séjour (copie) <input type="checkbox"/> Après 3 ans de carte de séjour parent d'enfant français : Attestation de maîtrise du français au niveau A2 (fournie par un centre agréé) ou diplôme français de niveau I à V (y compris diplôme professionnel) <input type="checkbox"/> En cas de retard (demande de renouvellement ou de rendez-vous déposée après la validité du titre) : 180 € en timbres fiscaux

À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant de 225 € | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant de 225 € |
|---|---|